



**Conseil national interrégional des Verts
13 & 14 Septembre 2008**

Compte rendu des décisions

Référence : 20080914-CR



Conseil national interrégional Ordre du jour

Samedi 13 septembre 2008

10h00 - 13h00 présidence Jérôme Gleizes :

Adoption de l'ordre du jour

Communication de la commission Energie.

Bilan des Journées d'été 2008 (Toulouse).

Débat de politique générale :

- introduction de Jean-Louis Roumegas, porte-parole,
- intervention de Patrick Farbiaz sur les questions internationales,
- intervention de Francine Bavay sur les questions économiques et sociales,
- intervention de André Cicollela sur la réforme de la politique de santé,
- Intervention de la commission Féminisme.
- Débat

13h00 : Pause repas

14h30 – 16h00 présidence Andrée Buchmann et Silvain Pastor :

- Débat de politique générale (suite)

16h20 - 18h00 présidence Maria Portugal et Silvain Pastor :

Europe et élections européennes de 2009

- Intervention de Danielle Auroi, pour le Collège Exécutif
- Intervention de Dany Cohn-Bendit
- Intervention de Cécile Duflot, Secrétaire nationale
- Débat et vote de la Déclaration *Rassembler l'écologie*

Débat et vote de la Déclaration *Pour une Fédération des EluEs VertEs et Ecologistes*

Dimanche 14 Septembre 2008

09h00 – 11h30 présidence Anne Souyris et Jean-Luc Roumegas :

Rapport du Conseil statutaire

Vote de modifications de l'Agrément Intérieur sur le Conseil statutaire

Débat et votes sur le texte de référence de consolidation de l'Agrément intérieur

Vote d'une proposition de modification de l'Agrément intérieur

11h30 – 12h20 présidence Anne Souyris et Jean-Luc Roumegas :

Organisation de l'Assemblée générale 2008

Indemnisation et délégations des membres du CE pour la prochaine mandature

Modalités de remplacement de membres du CE dans la prochaine mandature

12h20 – 12 h 35 présidence Anne Souyris et Jean-Luc Roumegas :

Point d'information sur les élections sénatoriales

12h35 – 13 h 15 présidence Anne Souyris et Jean-Luc Roumegas :

Modalités de désignation des candidatEs aux Européennes

Secrétariat national des Verts - 247 rue du Faubourg Saint Martin- 75010 Paris

Tél. 01 53 19 53 19 - Fax : 01 53 19 03 93

Courriel : cnir@lesverts.fr - <http://www.lesverts.fr>

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-08-050

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 Septembre 2008, adopte l'ordre du jour de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-08-051

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 Septembre 2008, valide le nouveau bureau de la Commission Energie.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Blanc : 3

Adopté.

Préparation des élections européennes

Décision Cnir-08-052

Texte « Rassembler l'écologie »

Amendement 1 dit « Alter Ecolo 2 »,

Après les mots : « et d'approfondissement démocratique », ajouter les mots : « , valeurs de gauche ».

Pour : 11

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-08-053

Texte « Rassembler l'écologie »

Amendement 2

Après les mots : « l'empreinte écologique européenne », ajouter les mots : « et la croissance de l'activité et de l'emploi local »

Pour : 12

Contre : beaucoup

Rejeté.

Les autres amendements proposés sont intégrés par consensus du CE, porteur du texte, et du Cnir.

Décision Cnir-08-054

Texte « Rassembler l'écologie »

Adoption du texte amendé

Voir texte en annexe 1

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-08-055

Déclaration 2 « Pour une Fédération des EluEs VertEs et Ecologistes »

Voir texte en annexe 2

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-08-056

Intégration des modifications antérieures de l'Agrément intérieur

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 Septembre 2008, valide, en l'état, le document d'étape d'intégration consolidée de l'Agrément intérieur (intégration stricte de toutes les modifications issues des sessions antérieures du Cnir depuis 2005) comme document de référence provisoire.

Pour : 50

Contre : 0

Blanc : 24

Adopté.

Décision Cnir-08-057

Motion de modification de l'Agrément intérieur

Page 22 du nouveau document de référence, lever l'incompatibilité entre membre du Collège Exécutif et membre d'une assemblée parlementaire (intersection première colonne / sixième ligne).

Pour : 9

Contre : 36

Blanc : 30

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-08-058

Motion de rectification du compte rendu du Cnir de novembre 2007.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2008, constate que le compte rendu de sa session de novembre 2007 comporte une erreur dans la rédaction de l'amendement relatif à la part maximale de membre du CE en provenance d'une même région.

En conséquence, la phrase « Une liste complète ne peut comporter plus d'un tiers de membres d'une même région » ne doit pas être inscrite sous le titre Critères que doit respecter le CE. En revanche la phrase « Une liste complète ne peut comporter plus d'un tiers de membres d'une même région » doit être inscrite à la suite de la première phrase du premier alinéa de l'article V-3, et la phrase « Une liste fusionnée ne peut comporter plus d'un tiers de membres d'une même région » doit être inscrite à la suite de la première phrase du troisième alinéa de l'article.

Rectification du compte rendu intégrée par consensus.

Décision Cnir-08-059

Modification des articles de l'Agrément intérieur concernant le Conseil statutaire.

Amendement sur la majorité requise.

Vote alternatif

La majorité requise pour y être élu-e est de **deux-tiers des suffrages exprimés**

Pour : beaucoup. **Adopté.**

- La majorité requise pour y être élu-e est de 70 % des suffrages exprimés

Pour : 2

Décision Cnir-08-060

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2008, adopte les modifications suivantes des articles de l'Agrément intérieur concernant le Conseil statutaire.

Article XIV - Conseil statutaire

XIV-1 Le Conseil Statutaire se compose de huit membres, quatre femmes et quatre hommes, renouvelés par moitié tous les deux ans par le **CNIR** au scrutin uninominal majoritaire.

- La majorité requise pour y être élu-e est de **deux-tiers** des suffrages exprimés, en deux tours de scrutin maximum.

- Seul-e-s les candidat-e-s ayant obtenu 30 % des voix exprimées au premier tour peuvent se maintenir au deuxième tour.

XIV-2 Le Conseil Statutaire ne peut comporter plus de deux membres issus de la même région.

XIV-3 Pour être membre du Conseil Statutaire, il faut être adhérent-e des Verts depuis au moins deux ans.

XIV-4 Si un membre du CS est absent sans avoir fait part de son absence aux autres membres, à plus de trois réunions, physiques ou téléphoniques, consécutives, le poste est considéré comme vacant. En cas de vacance de siège au sein du Conseil Statutaire en cours de mandature, le CNIR peut pourvoir ces postes à la majorité qualifiée des **deux-tiers** des suffrages exprimés.

XIV-5 Les membres du Conseil Statutaire ne peuvent détenir aucun autre mandat interne dans la structure nationale des Verts.

XIV-6 **Les saisines du Conseil statutaire (CS) doivent être adressées avec accusé de réception au secrétariat national. Le CS notifie la partie adverse, en lui fixant un délai pour répondre. Les saisines peuvent être adressées par voie électronique, à défaut les saisines seront expédiées sur support papier en deux exemplaires. Les personnes requérantes doivent dans tous les cas communiquer leurs coordonnées postales et téléphoniques.**

Pour : 51

Contre : 0

Blancs : 2

Adopté et porté à l'Agrément intérieur.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-08-061

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 Septembre 2008, adopte les modalités d'organisation de l'Assemblée générale 2008 telles que proposées par le CE.

(voir texte en annexe 3)

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-08-062

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 Septembre 2008, adopte les dispositions relatives aux indemnités et délégations du prochain CE telles que proposées par le Collège Exécutif.

(voir texte en annexe 3)

Adopté à l'unanimité moins 1 contre et 3 blancs.

Décision Cnir-08-063

Amendement à la motion d'ajustement de l'agrément intérieur proposée par le CE :

Ajouter les mots suivant dans le premier alinéa suivant de l'article V-3 de l'Agrément Intérieur : « [...une liste complète] de **13** noms [d'adhérents...]. »

- et les mots suivant dans le troisième alinéa de l'article V-3 de l'Agrément Intérieur : « [Les listes] de **13** noms [présentées en Assemblée fédérale...]. »

Pour : beaucoup

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-08-064

Motion du Collège Exécutif

Ajustement de l'Agrément Intérieur afin de faciliter le remplacement des membres du Collège Exécutif – vote de la motion telle qu'amendée ci-dessus.

(voir texte en annexe 4)

Pour : beaucoup

Contre : 5

Blanc : 7

Adopté et porté à l'Agrément intérieur.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-08-065

Amendement aux propositions de modalités de désignation des candidatEs aux élections européennes

Ligne 44 : les adhérents choisiront sur cette liste en les ordonnant par vote préférentiel (1, 2, 3)

Pour : 34

Contre : 26

Adopté.

Décision Cnir-08-066

Amendement aux propositions de modalités de désignation des candidatEs aux élections européennes

Modification du rétroplanning (Pascal Canfin)

Pour : 11

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-08-067

Motion du Collège Exécutif

Modalités de désignation des candidatEs aux élections européennes

(voir texte en annexe 5)

Adopté à l'unanimité moins 1 blanc.

Décision Cnir-08-068

Amendement au vœu du Conseil national interrégional des Verts sur le processus de rassemblement

... qui auraient soutenu, José Bové aux élections présidentielles ou des candidats aux élections législatives dans le cadre du collectif « gauche alternative »

Pour : 9

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-08-069

Vœu du Conseil national interrégional des Verts sur le processus de rassemblement

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 Septembre 2008, invite les CAR régionaux, dans le cadre du processus normal d'adhésion, à examiner avec bienveillance les demandes d'adhésion ou de réadhésion de personnes entrant dans le processus de rassemblement de l'écologie pour les élections européennes, qui auraient soutenu, lors des scrutins précédents, un candidat ou une liste se réclamant de ce type de rassemblement.

Pour : 37

Contre : 25 - Blanc : 5

Rejeté.

Annexe 1 : Rassembler l'écologie

Lors de la réunion du CNIR des 14 et 15 juin, nous avons adopté un texte listant les grands enjeux pour le prochain mandat européen, une proposition de stratégie de rassemblement partant des élections européennes pour couvrir l'ensemble de la séquence politique 2008-2012.

Les journées d'été de Toulouse ont conforté les orientations choisies au moment où la crise écologique frappe de plein fouet la société, accentuant la crise sociale et son lien déterminant avec la crise environnementale, impliquant plus que jamais d'être capable d'articuler réponse environnementale et réponse sociale.

Désormais, la complémentarité entre les acteurs de la société civile, du mouvement social et de l'écologie politique peut trouver son lieu d'expression.

Aussi, en application de la décision de juin, le fructueux débat de ces journées d'été nous permet d'enclencher la dynamique de rassemblement de l'écologie en France, en lien avec le Parti Vert Européen, basée sur la préparation d'un projet européen partagé.

En effet, les suites de l'élection présidentielle et du Grenelle de l'Environnement ont mis en évidence, les entraves systématiques à la transformation d'un débat environnemental omniprésent et la mobilisation des citoyens en politique publique volontariste en France. Dans un cadre européen, il apparaît nécessaire à tous les écologistes de se rassembler autour d'une démarche politique commune. Elle aura pour but de proposer aux citoyens un changement de notre mode de développement qui permettra une décroissance soutenable de l'empreinte écologique européenne. Elle s'opposera aux politiques productivistes et économiques libérales mises en oeuvre en Europe.

Face à la montée des difficultés économiques et sociales dans tous les pays d'Europe, ces listes de l'écologie porteront une volonté commune de lier les réponses aux urgences environnementales et sociales. Des réfugiés climatiques aux victimes de la précarité, elle proposera un nouveau modèle pour les premières victimes de la crise environnementale que sont les populations les plus défavorisées.

D'autre part, tant au niveau européen que dans chacun de ses pays membres les politiques de repli sécuritaire constituent une menace réelle pour la démocratie. C'est un terrain que les écologistes ne doivent pas désertier. Il nous faut sans cesse opposer au nationalisme la diversité culturelle et rappeler la devise de l'Europe : « Unis dans la diversité ».

Dans cette dynamique, les Verts sont prêts à participer à un comité de campagne au sein duquel ils délégueront leurs représentants qui prendront toute leur place comme composante active du comité de campagne du rassemblement de l'écologie.

Pour réaliser ce projet, le CNIR mandate le Collège exécutif pour participer à ce comité de campagne en y déléguant ses représentants. Il prendra donc toute décision nécessaire à la bonne marche de ce comité de campagne. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Parti Vert Européen et de ses listes présentées dans tous les pays d'Europe.

Le programme se déclinera autour de l'affirmation d'un projet de société dont l'écologie de transformation constitue l'axe central, avec pour objectifs la décroissance de l'empreinte écologique au niveau de l'Europe et la promotion des valeurs justice sociale, d'égalité, de solidarité et d'approfondissement démocratique.

L'élaboration collective d'une base programmatique partagée pourrait s'appuyer sur les points suivants :

- *La remise en cause des politiques économiques libérales et productivistes menées à l'échelle de l'Europe et portées par le dogme de la croissance et de la consommation en les désignant clairement comme étant l'origine de la crise environnementale.*
- *Le déficit démocratique européen devra figurer en bonne position de notre critique de l'Europe actuelle. La campagne défendra une démocratie européenne participative et transparente pour les citoyens. L'Europe fédérale des régions et peuples solidaires sera au cœur de nos interventions.*
- *Elle devra apporter des réponses globales et concrètes à l'ensemble des trois urgences : environnementales, sociales et démocratiques. Elle rappellera que les normes européennes ne sont que des bases minimales communes, qui ne peuvent en aucun cas empêcher les Etats de se doter de législations plus ambitieuses.*
- *Les dérèglements climatiques imposent que la priorité soit donnée à la sobriété, l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables.*

Compte-rendu des décisions

- *Le rappel de nos propositions et notamment de la sortie du nucléaire civil et militaire est au cœur de notre campagne.*
- *L'état de la planète et notamment les menaces sur la biodiversité exigent que de nouvelles directives soient prises au niveau européen dans le domaine environnemental.*
- *À l'heure où les causes environnementales et sociales portent atteinte à notre santé et mettent en péril les systèmes de santé et d'assurance maladie, des propositions devront être faites dans toutes les politiques européennes de manière à garantir le droit fondamental à la santé.*
- *Une réforme écologique de la PAC sera mise en avant avec comme exigence incontournable la souveraineté alimentaire globale et le développement de l'agriculture bio et des circuits courts de production.*
- *À l'heure où les difficultés de pouvoirs d'achat touchent les plus pauvres, la campagne devra trouver des réponses concrètes sur la question du mieux vivre, de la place du travail, de son utilité sociale et du niveau des revenus. Partout en Europe se développent des politiques de déréglementation des conditions et du temps de travail, des retraites, de l'assurance maladie, du salaire minimum et des services publics. Ces questions devront être défendus tout au long de la campagne européenne. Elle remettra en cause la « directive de la honte », symbole d'une Europe repliée sur elle-même.*
- *Face à la montée des tensions dans le Monde et sur le continent européen la campagne s'opposera à tous les nationalismes tout en respectant la diversité culturelle.*
- *Une politique européenne d'immigration et d'asile fondée sur le respect des droits humains. Ainsi une politique conséquente et cohérente de régularisation des personnes dites sans-papiers doit s'opposer à celle du cas par cas telle que pratiquée en France. Cette politique d'immigration et d'asile doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de nouveaux rapports Nord-Sud.*

Il s'agit de construire un nouvel espace politique comprenant les Verts et d'autres composantes se réclamant des trois urgences écologistes, sociales et démocratiques. La démarche du rassemblement de l'écologie devra intéresser et mobiliser les militants des grandes associations environnementales, les acteurs de l'Economie sociale et solidaire, les réseaux altermondialistes, les objecteurs de croissance, les militants des droits humains, les régionalistes, les acteurs de solidarité Nord-Sud, les mouvements de consommateurs, et les individus sensibles aux trois urgences.

Pour réussir ce pari du rassemblement de l'écologie pour la campagne des Européennes, les Verts participeront au comité de campagne s'appuyant sur les comités locaux de campagne qui se mettront en place sur l'ensemble du territoire. Ces comités interviendront en liaison étroite avec leurs listes régionales. Par ailleurs, les élu-e-s des listes du rassemblement s'engagent à adhérer au Groupe des Verts au Parlement européen à l'exclusion de tout autre appartenance.

Les bases programmatiques adossées au Manifesto du Parti Vert européen seront élaborées par l'ensemble des participants du rassemblement et validées par le comité de campagne. Elles seront mises en débat dans les eurorégions et présentées lors d'une convention nationale des comités locaux de campagne.

Un appel notamment aux intellectuels, chercheurs et scientifiques, artistes, sportifs syndicalistes... sera lancé afin de créer un comité de réflexion favorisant le travail théorique sur l'écologie politique et les outils de la conversion écologique de la société.

Au-delà des échéances européennes, les Verts proposeront de continuer la réflexion et le travail afin de poursuivre cette dynamique nouvelle pour permettre une meilleure représentation de l'écologie politique en France, en trouvant des formes qui restent encore à inventer.

En conclusion, les Verts s'engagent à participer dans chaque grande circonscription européenne au rassemblement de l'écologie en vue des prochaines élections du Parlement européen.

Déclaration adoptée à l'unanimité le samedi 13 septembre 2008

Annexe 2 : Pour une Fédération des éluEs VertEs et Ecologistes

En 1997, le Conseil national interrégional des Verts a voté une résolution demandant à l'ensemble des élus Verts d'adhérer à l'association dont le nom est maintenant Fédération des Elus Ecologistes. Une autre décision du Cnir précise que le coût de l'adhésion à cette fédération est déductible des cotisations d'élus.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2008, renouvelle son souhait de voir rassemblés dans une fédération qui mette à leur disposition des outils de mutualisation et accroisse ainsi leur efficacité et leur rayonnement, les éluEs VertEs et autres éluEs écologistes non adhérentEs à un parti politique.

Afin que cette Fédération se concentre avec efficacité sur ses missions, le Cnir est attentif à son dynamisme et à la démocratie de sa vie interne. Il renouvelle son souhait d'ouverture de la Fédération à des élus écologistes non Verts tout en précisant que, dans son esprit, l'adhésion à cette Fédération ne peut être proposée à des adhérents d'un autre parti politique que les Verts.

Soucieux que cette Fédération soit un lieu d'échange et de travail constructif, le Cnir souhaite naturellement que le maximum d'élus puissent participer à ses travaux, et en particulier à son Assemblée générale.

Pourtant, la dernière Assemblée Générale de la FEE a donné lieu à une vive et légitime controverse sur ses conditions d'organisation qui, n'étant pas conformes à l'esprit des statuts, n'ont pas permis à l'ensemble des élus d'y être présents ou représentés.

De même, il a été constaté qu'un nombre conséquent de membres du parti socialiste du Languedoc-Roussillon ont rejoint la FEE, ce qui à l'évidence ne correspond pas à l'objectif de cette fédération.

Les propositions de médiation d'adhérents de la FEE, tout comme celles du Collège exécutif des Verts, saisi à cette occasion, n'ont pas apporté les réponses souhaitées de la part du président de l'association. Celui-ci n'a fait aucun cas du courrier l'invitant à convoquer une nouvelle AG extraordinaire de la FEE offrant la possibilité d'une modification statutaire portant sur les modalités d'élection de ses instances.

Le Cnir ne peut tolérer que les instances de l'association à laquelle il recommande à ses éluEs d'adhérer puisse être suspecté de résulter de manoeuvres incompatibles avec un fonctionnement démocratique normal et d'actions politiques contraires à la volonté et à l'intérêt des Verts.

En conséquence :

- Au regard des conditions actuelles, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre, décide de ne plus accorder sa confiance à la FEE et ne reconnaît plus celle-ci comme fédération de référence des élus Verts.

- Fidèle à ses objectifs, Le Cnir appelle de tous ses voeux à la création d'une nouvelle fédération qui réponde aux attentes des élus et du parti et dont les règles garantiront le bon fonctionnement démocratique. Le principe d'ouverture de cette fédération doit être conservé mais précisé : pourront être adhérents toutE éluE membre du parti *Les Verts* ainsi que toutE éluE écologiste non membre d'un parti disposant de sa propre fédération d'élus. La double adhésion à une fédération d'élus sera exclue.

- Afin de lancer la création de cette Nouvelle Fédération des éluEs Verts et Ecologistes, Le Cnir souhaite qu'une assemblée générale constitutive puisse avoir lieu dans les meilleurs délais.

Déclaration adoptée à l'unanimité le samedi 13 septembre 2008

Annexe 3 : Organisation des Assemblées Générales

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre, invite le Conseil Statutaire à suivre l'ensemble du processus des Assemblées Générales, en particulier les conditions d'éligibilité au Collège Exécutif, et à donner son avis au Collège Exécutif dès qu'il en ressent le besoin.

1- « Nombre Vert »

La date retenue pour le calcul du nombre de délégués et de CNIRiens par région est fixée au 20 septembre. Les Secrétaires Régionaux sont invités à communiquer au service adhésion le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation au 20 septembre 2008 avant le 26 septembre minuit. Le nombre de délégués et de CNIRiens par région sera arrêté lors du Collège Exécutif du 30 septembre.

Le « nombre vert » sert également de référence pour déterminer le nombre de signatures nécessaires à la validation des textes.

2- Dépôt des motions d'orientation, des motions ponctuelles et contribution pour les Assemblées Générales Décentralisées

Chaque motion désigne un mandataire national responsable de la communication des éléments nécessaires au Secrétariat National. Si l'un des candidats présentés se révèle ne pas correspondre aux critères imposés, le mandataire de la motion dispose de 24 heures pour le remplacer. A défaut, la liste est invalidée.

Les motions d'orientation, la liste des candidats pour le collège exécutif et la liste des signataires doivent être déposées au Secrétariat National avant le samedi 11 octobre minuit.

Les textes des motions doivent être fournis par mail (textes2008@lesverts.fr) ou sur un support informatique au format .rtf ou .odt, et sur un support papier. Le nombre limite de caractères (10 000 pour les motions d'orientation, 5 000 pour les motions ponctuelles et contributions) inclut les titres, inter titres et espaces. En cas de dépassement, le texte sera amputé des caractères postérieur à la limite.

Les listes de signataires sont fournis par mail (textes2008@lesverts.fr) ou sur un support informatique au format .csv ou .ods, et sur un support papier. Elles comprennent les champs Prénom, Nom et Région. La première lettre des noms et prénoms est en capitale, le reste est en bas de casse. Le tableau est classé par ordre alphabétique de région puis de nom. Pour être pris en compte, un nom de signataire doit être accompagné d'un document signé par l'adhérent. Ce document doit indiquer le prénom, le nom, la région d'adhésion et la phrase « *Je soussigné-e..... déclare signer la motion [nom de la motion d'orientation ou la motion ponctuelle] proposée à l'Assemblée Générale des Verts de 2008* ». Ce document peut être faxé.

Chaque motion dispose de 2 500 caractères pour présenter sa liste de candidats (hors prénom et nom des candidats). Ces textes sont à fournir selon les mêmes contraintes techniques que les autres textes.

3 – Ordre du jour des Assemblées Générales Décentralisées

Les Assemblée générales décentralisées se dérouleront le dimanche 16 novembre 2008 selon l'ordre du jour suivant (heures locales) :

- 13h : Accueil – vérification des mandats
- 13h30 : Présentation des motions d'orientation et débat
- 15h00 : Heure limite de dépôt des listes de délégué-e-s et des listes de candidats au CNIR (part régionale)
- 15h30 : Vote sur les motions d'orientation
- 16h15 : Présentation des listes de délégué-e-s à l'Assemblée fédérale et des listes de candidats au CNIR
- 16h45 : Vote sur les listes de délégué-e-s et les listes pour le CNIR
- 17h00 : Clôture du vote des motions d'orientation
- 17h30 : Présentation des motions ponctuelles et débat
- 19h15 : Clôture du vote des motions ponctuelles et début des dépouillements
- 19h30 : clôture de l'Assemblée générale décentralisée

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Sept. 2008
Compte-rendu des décisions

Page 11

Les Secrétaires régionaux sont invitées à communiquer au Secrétariat National le lieu où se dérouleront les Assemblées Générales Décentralisées au plus tard le 3 octobre 2008.

L'ensemble des résultats sont communiqués au Secrétariat national par les Secrétariats régionaux, dans les 5 jours qui suivent l'Assemblée Décentralisée, en faisant apparaître, de façon distincte, les noms des délégué-e-s élu-e-s et des suppléant-e-s (suivant-e-s de liste) ainsi que les CNIRiens élu-e-s et les suivants-e-s de liste.

4 – Ordre du jour de l'Assemblée Fédérale

L'Assemblée Fédérale se tiendra à Lille Grand Palais (59) du vendredi 5 décembre 18h au samedi 6 décembre 2008 à 21 h selon l'ordre du jour suivant :

Vendredi 5 décembre

- 18h-21h : Accueil – vérification et validation des délégations
- 18h-00h : Réunion des délégués

Samedi 6 décembre

- 8h30 : Accueil – vérification et validation des délégations
- 8h30-12h : Réunion des délégués par motions puis déjeuner
- 13h : Heure limite de dépôt des motions de synthèse ou de redépôt des motions et liste de l'Assemblée Générale Décentralisée
- 14h00 : Heure limite de dépôt des listes au 1/4 national du CNIR (déposée par chacun-e des mandataires des textes proposés en Assemblée Générale Décentralisée) et du Conseil Statutaire et Commissaires financier
- 14h-15h30 : Séance d'ouverture Accueil par les Verts de Nord Pas de Calais - Rapport d'activité du Collège exécutif, présenté par la Secrétaire nationale - Présentation des résultats des AG décentralisées - Rapport financier proposé par le Trésorier et les Commissaires financiers.
- 15h30 : Présentation des motions d'orientation soumises au vote et débat
- 17h15 : Vote sur les motions
- 18h00 : Présentation des listes au quart national du CNIR
- 18h15 : Présentation des candidatures au Conseil statutaire et aux postes de Commissaires financiers [ajouter ici le nombre]
- 18h45 : Vote sur le quart national du CNIR, les membres du Conseil Statutaires et les Commissaires financiers
- 19h30 : Proclamation des résultats sur les motions, composition du Collège Exécutif, intervention du ou de la Secrétaire nationale
- 20h15 : Proclamation des résultats sur le quart national du CNIR, le Conseil Statutaire et les Commissaires financiers
- 21h00 : Fin de l'Assemblée Générale Fédérale

Adopté à l'unanimité.

Annexe 3 – Partie 2

5- Indemnité des membres du Collège Exécutif

A titre conservatoire, le CNIR décide de reconduire les dispositions relatives à l'indemnisation des membres du Collège Exécutif qui avaient été votées pour la mandature 2006-2008. Cette décision est susceptible d'être modifiée par le CNIR dans le cadre de l'établissement du budget 2009 et de la répartition des tâches au sein du Collège Exécutif.

6- Délégations au Collège Exécutif

Les règles votées en novembre modifient de fait la manière dont sont attribuées les délégations au Collège Exécutif. Les postes des porte-parole, trésorier, secrétaire nationale adjoint-e et secrétaire national-e sont identifiés sur la liste présentée à l'Assemblée générale. Les changements de l'Agrément Intérieur opérés en novembre 2007 sont incomplets concernant les délégations, en particulier parce que seules les membres de la majorité sont titulaires de délégation et que leur nombre n'est pas pré-déterminé. Une modification adaptée de l'Agrément Intérieur sera proposée ultérieurement.

Pour la prochaine mandature, nonobstant les dispositions prévues par l'article V-2 de l'Agrément Intérieur, il est décidé que le Collège Exécutif nouvellement élu répartira dès sa première réunion des délégations thématiques entre les membres de la motion majoritaire.

Adopté à l'unanimité moins un contre et trois blancs

Compte-rendu des décisions

Annexe 4 : Ajustement de l'Agrément Intérieur afin de faciliter le remplacement des membres du Collège Exécutif

Les nouvelles modalités de désignation des membres du Collège Exécutif prévoient la constitution de liste adossées aux motions d'orientation nationale.

Compte tenu :

- de la durée des mandats qui passe à trois années et de l'expérience qui montre la nécessité de prévoir de devoir opérer des renouvellements en cours de mandat ;
- du fait qu'on ne sait pas combien parmi les membres d'une liste seront élus et que rien n'empêche a priori qu'ils le soient en totalité ou presque ;
- de l'improvisation réglementaires que nécessiterait la désignation de membres complémentaires du CE si la liste sur laquelle les délégués à l'Assemblée Générale Fédérale ont voté est épuisée ;

Il semble opportun, sans augmenter le nombre de membres du CE qui reste fixé à 11, de prévoir que les listes ordonnées soumises au vote comprennent un nombre supérieur de personnes.

En conséquence, le Conseil national interrégional des Verts ; réuni à Paris les 13 & 14 septembre, décide :

- d'ajouter les mots suivant dans le premier alinéa suivant de l'article V-3 de l'Agrément Intérieur : « [...une liste complète] de 13 noms [d'adhérents...]. »

- et les mots suivant dans le troisième alinéa de l'article V-3 de l'Agrément Intérieur : « [Les listes] de 13 noms [présentées en Assemblée fédérale...]. »

- d'ajouter la phrase suivante au début de l'article V-7 : « Chaque mandataire des textes présentés en Assemblée Générale Décentralisée fait parvenir au Secrétariat National dans un délais maximum de 7 jours après l'Assemblée Fédérale, une liste ordonnée des femmes et une liste ordonnée des hommes présents sur la liste déposés pour les Assemblée Générale Décentralisée et non élus lors de l'Assemblée Fédérale. »

- d'ajouter les mots suivants dans l'article V-7 : « [En cas de vacances...non élu de la] même [liste] déposée à l'Assemblés générale décentralisée que [(replacer 'du' par 'le') membre faisant défection, selon l'ordre correspondant aux listes décrites dans la première phrase de cet alinéa] .»

- de supprimer dans le même article la phrase « Si la liste est épuisée [...] appel à candidature ».

Pour : beaucoup

Contre : 5

Blanc : 7

Adopté et porté à l'Agrément intérieur.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Sept. 2008
Compte-rendu des décisions

Page 14

Annexe 5 :
modalités de désignation des candidats Vert-e-s aux Européennes de 2009

1. Dépôt des candidatures

Un appel à candidature à la candidature pour la constitution des listes européennes est lancé dès la réunion du CNIR des 13 et 14 septembre.

La date limite de réception des candidatures au Secrétariat national est fixée au 25 novembre 2008, par courrier, cachet de la poste faisant foi.

Egalement avant le 25 novembre 2008, chaque candidat devra obligatoirement faire parvenir par mail sa déclaration de candidature, sa profession de foi et son C.V. exclusivement au courriel suivant : candidatures.euro2009@lesverts.fr.

Chaque candidat-e à la candidature précisera dans quelle circonscription européenne il se présente.

Documents demandés :

- Le formulaire de déclaration de candidature disponible sur demande au Secrétariat national ou téléchargeable sur le site Intranet des Verts (espace adhérent) : http://intranet.lesverts.fr/rubrique.php3?id_rubrique=31
- Une profession de foi d'une page (2000 signes maximum, espaces compris).
- Un CV d'une page (2000 signes maximum, espaces compris).
- Le formulaire d'engagement de reversement disponible sur demande au Secrétariat national ou téléchargeable également sur le site intranet des Verts.
- Pour un éluE VertE, le justificatif du trésorier régional et du trésorier national certifiant que la personne est à jour de ses cotisations et de ses reversements d'éluE.
- L'ensemble de ces documents sera mis en page par le siège national et consultable sur le site des Verts.
- Les candidat-e-s à la candidature devront impérativement signer et envoyer la totalité des documents demandés pour que leur candidature soit prise en compte.

2. Calendrier d'investiture

Consultation des adhérents des circonscriptions européennes :

- Tout le processus de consultation par correspondance sera géré à partir du secrétariat national des Verts.
- Corps électoral : tous les adhérents des verts recensés au secrétariat National au premier décembre 2008 (cachet de la poste ou date des mails faisant foi des envois des trésoriers régionaux au service adhésion des Verts).

• Bulletin de vote

- Tous les noms des candidat-e-s figureront par ordre alphabétique sur le bulletin de vote de la circonscription européenne concernée. Une couleur différente pour chaque circonscription européenne sera utilisée.
- Les adhérents choisiront sur cette liste, en les ordonnant par vote préférentiel (1, 2, 3), 3 hommes et 3 femmes. Un vivier interrégional de candidatures sera ainsi constitué.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Sept. 2008
Compte-rendu des décisions

Rétroplanning

Cnir des 17 et 18 janvier	Le Cnir vote sur les candidatures Vertes
Entre le 10 et le 17 janvier	Réunion de la coordination de campagne du rassemblement
Samedi 10 janvier 2009	Réunion de la commission permanente électorale.
Vendredi 9 janvier 2009	Proclamation des résultats de la consultation.
Mardi 6 janvier 2009	Début de l'émargement et du dépouillement de la consultation.
Mercredi 31 décembre 2008	Date limite de retour des documents de vote (cachet de la poste faisant foi).
Mercredi 10 décembre 2008	Date limite de réception du matériel de vote chez l'adhérent-e.
<i>Samedi 6 décembre</i>	<i>Pour information : AG fédérale.</i>
Mercredi 3 décembre 2008	- Envoi par l'imprimeur du matériel de vote par correspondance à chaque adhérent-e par circonscription européenne. - Mise en ligne des professions de foi et des CV de tous (toutes) les candidat-e-s à la candidature sur le site national des Verts.
Mardi 25 novembre	Date limite de réception des candidatures au siège national.
<i>16 novembre</i>	<i>Pour information : AG décentralisées.</i>
13 et 14 septembre 2008	Appel à candidatures à l'issue du Cnir

3. Rôle de la commission permanente électorale (CPE)

• Composition : une commission de 24 membres :

- 21 membres élus à la proportionnelle des AG décentralisées
- 3 membres du CE sans droit de vote : le ou la Secrétaire national-e, le ou la responsable des élections, le ou la déléguée aux questions européennes.

Les membres de la CPE ne sont pas forcément membres du Cnir. Les membres de la CPE disposant d'un droit de vote ne seront pas candidats aux européennes.

Les sensibilités issus des AG décentralisées transmettront les noms de leurs représentants à la CPE au premier CE suivant l'Assemblée fédérale de Lille.

• Mission de la CPE:

- Le rôle de la CPE est de proposer au Cnir des scénarios de composition de la liste des candidat-es des Verts aux élections européennes selon plusieurs critères : Le résultat de la consultation, la parité, la diversité, les équilibres géographiques et des sensibilités. Le Cnir demande notamment à la CPE de veiller à une représentation territoriale équilibrée sur la liste des Dom Tom.

- La CPE donnera un avis sur les candidatures vertes d'après le vote des adhérents sur un vivier de 6 candidats (3H et 3F) par circonscription européenne. La CPE pourra proposer au Cnir des changements de circonscription européenne à certain-e-s candidat-e-s.

- Un comité de campagne avec l'ensemble des représentants du rassemblement déterminera les places réservées aux Verts.
- A partir du vivier et après un travail préparatoire de scénarios élaborés par une commission ad hoc, le Cnir des 17 et 18 janvier 2009 validera les premiers de liste des Verts et donnera un avis sur l'ensemble des premier-e-s de la liste.

4. Fin du processus

Les places pour les candidat-e-s Vert-e-s restant à pourvoir seront validées par le Cnir à partir des propositions des coordinations régionales vertes des circonscriptions européennes, elles seront représentatives de l'ensemble des régions vertes concernées.

Adopté à l'unanimité moins une abstention